



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 62 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Lettre datée du 2 juillet 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

Conformément au cahier des charges défini pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2020¹ et approuvé en octobre 2019, je souhaite présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité les principaux éléments ressortis d'une série de consultations tenues par la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'ensemble des États Membres de l'ONU, des entités concernées du système des Nations Unies, des représentants de la société civile et des experts indépendants, en vue de contribuer au volet formel de l'examen du dispositif. Les consultations, qui ont repris les grandes priorités de consolidation de la paix définies dans le cadre des concertations thématiques, régionales et par pays menées par la Commission depuis l'adoption de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, reposaient sur le primat de la prise en main des processus de consolidation de la paix par les pays, la responsabilité de la consolidation et de la pérennisation de la paix incombant alors aussi bien au gouvernement qu'aux autres parties prenantes nationales. Elles ont porté notamment sur la consolidation de la paix dans les contextes de transition des Nations Unies, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et l'importance du renforcement des institutions, la concertation à l'échelle du système des Nations Unies, le financement de la consolidation de la paix et les partenariats, non sans tenir compte également de la rapide évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses incidences sur la consolidation de la paix. En raison de cette situation, la plupart des consultations se sont déroulées de manière virtuelle².

¹ https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/suggested_tors_for_the_2020_review_-_final1.pdf.

² <https://www.un.org/peacebuilding/fr/content/psc-meetings-2020-review-0>.



Un soutien efficace dans les contextes de transition des Nations Unies

Axes de progrès

Depuis 2016, l'Organisation des Nations Unies a renforcé son soutien à la planification, à la direction et au financement des processus de transition grâce a) aux récentes réformes de l'ONU, qui ont permis à l'Organisation d'apporter une réponse plus cohérente, mieux adaptée aux priorités fixées et aux problèmes rencontrés dans les situations de transition ; b) au projet commun du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau de la coordination des activités de développement sur les transitions, qui a permis d'améliorer la collaboration dans les contextes de transition ; et c) à la directive du Secrétaire général sur la planification des transitions, de 2019, visant à systématiser et rendre plus cohérents les processus de transition mis sur pied à l'échelle du système des Nations Unies. L'Organisation a également mis au point de nouvelles approches pour mettre en œuvre les priorités de consolidation de la paix dans les contextes de transition, telles que la collaboration, dans les activités de consolidation de la paix, avec les opérations de maintien de la paix dont le mandat le prévoit, et avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres acteurs, et l'ouverture d'un nouveau guichet du Fonds pour la consolidation de la paix consacré aux situations de transition³. Au Darfour, par exemple, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs nationaux et internationaux, assiste les équipes chargées de la liaison avec les États pour les questions liées à l'état de droit, aux droits de l'homme, aux moyens de subsistance des populations déplacées et à la fourniture immédiate de services à ces dernières.

Le Conseil de sécurité a demandé que les processus de transition reposent sur des stratégies de sortie prises en charge par les pays concernés, de même que des plans globaux de consolidation de la paix, comme cela s'est produit récemment dans la transition opérée respectivement par la MINUAD et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. La Commission de consolidation de la paix a donné des avis au Conseil et aidé à mobiliser le soutien et les ressources de la communauté internationale autour des priorités nationales de consolidation de la paix avant, pendant et après cette transition, comme on a pu le voir récemment dans le cadre de l'assistance fournie au Libéria et à la Sierra Leone dans leur propre transition. Elle a, par exemple, fourni une plateforme pour l'examen des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne l'aide à apporter au Libéria dans le cadre des priorités relatives à la consolidation de la paix après le retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria, en contribuant à la création du fonds d'affectation spéciale multipartite pour le Libéria pour accompagner la transition. Elle a également favorisé plus activement la participation des femmes et des jeunes aux efforts nationaux de consolidation et de pérennisation de la paix et plaidé pour une participation effective des femmes et des jeunes aux efforts de consolidation de la paix en période de transition.

³ En 2019, 30 % des investissements du Fonds pour la consolidation de la paix ont été effectués dans des situations de transition, comme en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, en Haïti, au Libéria et au Soudan, fournissant une solution de continuité face aux problèmes de consolidation de la paix et de développement.

Problèmes restants

Faute de financements suffisants et prévisibles, les pays courent encore le risque de se retrouver face à un « gouffre financier », les financements destinés à la consolidation de la paix s'amenuisant au moment précis où les autorités nationales et les populations assument davantage de responsabilités en matière de sécurité et de consolidation de la paix. Cette situation pourrait se compliquer encore si les activités de consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dont le mandat en prévoit ne disposent pas non plus des ressources nécessaires. Dans bien des cas, il reste nécessaire d'améliorer la coordination entre l'ensemble des parties de la communauté internationale dans le cadre de l'assistance apportée aux pays en transition. Souvent, des aspects comme les risques macroéconomiques, la stabilité financière et les priorités définies en matière de développement ne sont pas bien pris en considération lorsque l'on évalue les risques de sécurité.

Les partenariats entre les acteurs nationaux et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales n'ont pas toujours les reins suffisamment solides pour pouvoir apporter l'assistance politique et financière durable qui s'impose au travail de consolidation de la paix entrepris sur le plan national. Les acteurs nationaux et locaux, en particulier les femmes et les jeunes, ne sont pas toujours associés de façon réellement significative à la définition et à la mise en œuvre des priorités nationales de consolidation de la paix. La volonté des institutions nationales chargées de la sécurité de prendre le relais de la mission en matière de sécurité n'est pas toujours bien prise en compte. Le retrait des grandes missions de maintien de la paix s'accompagne souvent de la fermeture des bureaux locaux dans des collectivités vulnérables de la périphérie, la majorité des activités de l'équipe de pays des Nations Unies étant concentrées dans les capitales ou les grandes centres de population régionaux. En période de transition, les problèmes de protection et les difficultés connues par les civils risquent d'en être encore augmentés.

Recommandations

Compte tenu de l'importance qu'il y a à prendre en considération les besoins de toutes les couches de la société, la prise en mains et la direction des processus au niveau national doivent rester au cœur de tous les efforts d'assistance aux processus de transition des Nations Unies. La communauté internationale doit continuer de s'employer à constituer des partenariats avec les acteurs nationaux et régionaux aux fins du renforcement des capacités et des institutions nationales. Il est essentiel de travailler en commun pour l'analyse et la planification et de veiller à la cohérence de la mise en œuvre, en intégrant la consolidation de la paix à toutes les étapes de la présence des Nations Unies dans un pays. Ces efforts doivent se doubler d'un cadre de responsabilisation multipartite dans lequel les résultats soient mesurés selon leur impact plutôt qu'en termes de produits. Les partenariats avec la société civile, notamment les organisations de femmes et de jeunes, pourraient servir à mesurer au plus près l'impact sur le terrain. Renforcer la concertation avec les autorités nationales et les collectivités locales, selon les cas, en particulier dans les régions frontalières, peut également permettre d'assurer la continuité de la protection apportée pendant les transitions.

La Commission de consolidation de la paix, conformément au mandat qui lui a été confié, pourrait contribuer à améliorer les processus de transition, notamment en encourageant à préparer ces processus précocement, et de façon inclusive et globale, afin de mettre en place des conditions réalistes dans l'intérêt d'une paix durable et d'atténuer le risque d'une reprise du conflit. La Commission peut représenter le cadre

qui permette d'entendre et de mettre à profit les vues des autorités nationales et locales, des pays fournissant une coopération technique, des organisations de la société civile, des composantes pertinentes du système des Nations Unies, notamment des organismes, fonds et programmes, des organisations régionales, des institutions financières internationales et, le cas échéant, du secteur privé, afin de tenir compte de leur analyse des priorités, des difficultés rencontrées et des risques dans les avis qu'elle adresse au Conseil de sécurité, le cas échéant. C'est particulièrement pertinent dans les phases précoces de la formulation par le Conseil du mandat d'une mission. Aux fins de la réalisation de cet objectif, la Commission entend continuer d'explorer les bonnes pratiques et les orientations fournies par les pays et le système des Nations Unies dans les domaines concernés du mandat de consolidation de la paix. Elle œuvrera également en faveur de la participation effective des femmes et des jeunes aux processus de transition. Elle est également prête à assister le Conseil dans l'examen des éléments énumérés dans les déclarations du Président du Conseil de sécurité du 21 décembre 2017 et du 18 décembre 2018 ([S/PRST/2017/27](#) et [S/PRST/2018/20](#)) relatives à la consolidation et à la pérennisation de la paix, ainsi que des besoins recensés en matière de transition dans les résolutions thématiques du Conseil de sécurité concernant un certain nombre de domaines liés à la consolidation de la paix, comme l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, au moment de l'examen des mandats et de la configuration des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. À cet égard, la Commission salue l'intention exprimée par le Conseil de solliciter des avis à l'occasion de la définition, de l'examen et de la réduction des mandats.

Participation des femmes à la consolidation de la paix

Axes de progrès

Depuis l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et les États Membres ont adopté et continué de développer des politiques et des outils visant à associer systématiquement les femmes aux processus de paix, et renouvelé en outre leur engagement à cette fin dans de nombreuses déclarations et résolutions. Les entités concernées des Nations Unies sur le terrain se sont engagées à tenir des consultations avec les organisations de femmes au sein de la société civile, selon que de besoin, afin d'éclairer leur analyse, leur travail de planification, de programmation et de mise en œuvre, ainsi que la communication de l'information. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également joué un rôle important à cet égard, puisqu'en 2019, 40 % de tous ses investissements ont été consacrés à des aspects de la consolidation de la paix liés au genre, ce qui est une première pour un fonds des Nations Unies. Dans les pays où la Commission de consolidation de la paix a pris part aux processus, les organisations de femmes ont joué un rôle croissant dans la conception et l'exécution des initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix. Au Burundi, par exemple, un réseau de femmes spécialistes de la médiation a été créé en 2015 avec le concours du Fonds afin d'aider à aplanir les tensions au niveau local. En Guinée-Bissau, le Conseil des femmes guinéennes, également aidé du Fonds, a tenu deux réunions du Forum national des femmes et des filles pour la paix, dans lesquelles les femmes ont discuté des questions pressantes ayant des répercussions sur la consolidation de la paix dans le pays et fait la preuve de la capacité des femmes locales de mobiliser autour d'elles et de plaider en faveur des objectifs communs de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix s'est engagée à œuvrer en faveur de la participation à part entière, effective et significative des femmes à la consolidation de la paix, notamment en appuyant le rôle moteur des femmes dans la consolidation de la paix, en se concertant avec les organisations de consolidation de la paix

composées de femmes, en leur consacrant des réunions et en travaillant étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales. L'adoption par la Commission de sa stratégie relative aux questions de genre, en 2016, a représenté un pas en avant en contribuant à appeler davantage l'attention sur les aspects de la consolidation de la paix qui relèvent de ces questions, en orientant la Commission vers une concertation plus régulière avec les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, en particulier au sein des organisations de la société civile, et en renforçant les sections des avis qu'elle fournit au Conseil de sécurité consacrées aux questions de genre.

Problèmes restants

Les femmes continuent, dans certains pays, d'être en butte à la discrimination fondée sur le genre et à des obstacles structurels s'opposant à l'égalité des chances, notamment en ce qui concerne la participation à la prise de décisions et aux processus de consolidation de la paix, y compris les conférences et réunions organisées par l'ONU ; elles pâtissent toujours, également, des importants déficits de financements qui sont le lot des organisations de femmes. En outre, les dimensions liées au genre sont souvent un aspect envisagé a posteriori, alors qu'elles devraient faire partie intégrante de l'analyse des conflits et de la planification qui nourrit les stratégies de consolidation de la paix. Les menaces et la violence dont les femmes font l'objet les rendent moins à même de mener à bien leur travail à l'appui de la consolidation de la paix. Il importe de veiller à ce que la pandémie de COVID-19 ne conduise pas à une régression en matière d'égalité des sexes, d'avancement de la condition des femmes et de mise en œuvre des priorités du programme lié aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Recommandations

Un changement structurel ne saurait se produire si l'on ne met pas à contribution l'expérience des femmes et des filles de toutes les couches de la société, y compris les plus marginalisées, afin de rompre l'engrenage des stéréotypes sexistes profondément ancrés dans les sociétés et les cultures, si l'on ne renonce pas au cloisonnement dans la mise en œuvre des politiques relatives aux femmes et à la paix et la sécurité et si l'on ne fait pas participer les jeunes à la consolidation de la paix. Les femmes doivent faire partie intégrante des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix à tous les niveaux de la société, et les initiatives visant à renforcer le rôle des femmes dans les processus politiques et socioéconomiques ainsi que les initiatives de consolidation de la paix devraient être encouragées et soutenues. Le travail cardinal des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix aux niveaux national et local doit être mieux soutenu par des partenariats stratégiques et une plus grande collaboration entre les Nations Unies et les acteurs de la société civile, le cas échéant, et des mesures doivent être prises pour faciliter l'instauration de conditions de sécurité et de travail propres à permettre aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix de mener leur action. Les entités des Nations Unies opérant au niveau des pays doivent respecter leur engagement de consulter les organisations de femmes relevant de la société civile afin d'éclairer leur analyse, leur planification, leur programmation et leur mise en œuvre. Les États Membres devraient également assurer un suivi plus systématique de la mise en œuvre de leurs propres plans d'action nationaux sur la question des femmes et de la paix et la sécurité. Il importe de veiller à ce que les organisations et réseaux de consolidation de la paix dirigés par des femmes disposent de financements suffisants. L'initiative de promotion de l'égalité des sexes du Fonds pour la consolidation de la paix devrait permettre de continuer à promouvoir la cause des femmes et de la paix et la sécurité par un soutien ciblé aux femmes qui œuvrent en faveur de la consolidation de la paix, et les autres parties prenantes devraient donner suite à leurs propres engagements. Les efforts déployés

pour remédier aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la consolidation de la paix doivent se faire en ayant à l'esprit la protection des droits des femmes et le renforcement de leurs moyens d'action.

La Commission s'engage à renforcer la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre en conviant plus systématiquement à ses réunions des femmes et des représentant(e)s de leurs associations, en donnant toute leur place aux dimensions de la consolidation de la paix liées au genre dans ses activités régionales et par pays, et dans les analyses et les avis qu'elle présente à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, en particulier à l'occasion de l'examen du mandat des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre, elle soutiendra également la création, l'adoption et l'application de cadres juridiques portant interdiction complète de la violence domestique et de la violence sexuelle et fondée sur le genre et mettant fin à l'impunité de ce type de violence. La Commission étudie actuellement les moyens de mieux responsabiliser les acteurs dans la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre, notamment par l'utilisation de données ventilées par sexe pour le suivi des progrès dans les différents domaines de consolidation de la paix. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, doit continuer à réfléchir à la façon dont on peut recueillir plus fidèlement la parole des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix sur le terrain, notamment en compilant et en partageant régulièrement les bonnes pratiques avec les États Membres de la Commission de consolidation de la paix.

Renforcement des institutions

Axes de progrès

Le renforcement des institutions porte sur un large éventail d'institutions, y compris les systèmes judiciaires et de sécurité, ainsi que les systèmes économiques et sociaux qui permettent la prestation de services à l'échelon national et local. Un renforcement réussi des institutions nationales et locales, s'inscrivant dans l'état de droit, et des institutions solides permettent de réduire la vulnérabilité des populations, d'en améliorer la protection et l'autonomisation, tout en renforçant la confiance. Avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'esprit de la prise en main du processus par le pays, les parties prenantes à l'échelon national et local contribuent au renforcement des institutions nationales et locales, notamment grâce au soutien des Nations Unies aux efforts nationaux visant à mettre en place des institutions de sécurité efficaces et comptables de leur action, comme au Burkina Faso et en Gambie. Ces efforts ont contribué de manière importante à juguler les conflits, soutenu la transition politique et favorisé la stabilité.

Pour sa part, la Commission de consolidation de la paix a encore renforcé son rôle de conseil, de liaison et de rapprochement pour soutenir les efforts de renforcement des institutions pris en charge et dirigés par les pays concernés. Elle a mis l'accent sur le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques avec les gouvernements et les autorités nationales concernés.

Problèmes restants

Les problèmes qui se dressent encore devant la mise en place d'institutions résilientes, inclusives et réactives sont encore compliqués par la pandémie de COVID-19, qui représente un risque considérable pour les acquis obtenus de dure lutte dans le monde en matière de consolidation de la paix. La pandémie pourrait porter atteinte à la cohésion sociale, mettre à rude épreuve la capacité des institutions

de gouvernance, augmenter les risques d'instabilité et exacerber les tensions sous-jacentes. Cette crise a également mis en lumière l'importance que revêtent un financement et un soutien technique à long terme pour le renforcement des institutions publiques. Le soutien au renforcement des institutions doit contribuer à la mise en œuvre des engagements du Programme 2030 pour le développement durable en s'y inscrivant de façon indissociable et équilibrée. Il convient de noter, par exemple, que seuls 18 % de tous les pays en proie à un conflit sont en passe d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux besoins fondamentaux non satisfaits.

Le manque de coordination entre les différents partenaires internationaux sur le terrain qui travaillent au renforcement des capacités des institutions nationales et locales continue de poser problème. Dans le système des Nations Unies, il subsiste un écart entre la définition des objectifs politiques et programmatiques et la conception concrète, le financement et l'exécution de programmes en contexte qui correspondent réellement aux priorités et objectifs fixés au niveau national et aux conclusions tirées de l'analyse des conflits et de l'évaluation des besoins. Cette situation est d'autant plus compliquée que le financement durable de la consolidation de la paix reste problématique à long terme, y compris dans le domaine du renforcement des institutions.

Recommandations

Le système multilatéral doit œuvrer de concert pour soutenir techniquement la mise en place d'institutions plus fortes, plus résilientes, plus inclusives et plus réactives. Ce besoin a été encore amplifié par la pandémie de COVID-19, face à laquelle une réponse mondiale efficace s'impose si l'on veut reconstruire en mieux. C'est tout particulièrement important dans les contextes de conflit où les capacités de l'État sont affaiblies et où, souvent, l'investissement socioéconomique n'a pas été défini comme une priorité. Lorsque ces activités sont inscrites dans leur mandat, il conviendrait de donner aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales les moyens de mettre en œuvre des activités de consolidation de la paix destinées à soutenir le renforcement des institutions et des capacités nationales et locales. Pour renforcer la confiance entre le peuple et l'État, la mise en place d'institutions nationales et locales chargées de la prestation de services de base (santé, éducation, eau et assainissement), et chargées d'assurer les services de sécurité, de maintien de l'ordre et de justice, et de faire respecter l'état de droit de façon qui soit efficace et responsable, de même que le recouvrement des impôts sont des priorités. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix, à cet égard, est fondamental, puisqu'elle doit permettre de trouver un équilibre entre la réponse aux défis immédiats et le soutien d'une assistance technique et financière à plus long terme.

Les processus de renforcement des institutions que prennent en main les pays, lorsqu'ils le demandent, nécessitent d'être techniquement secondés par tout un ensemble d'entités des Nations Unies et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux dotés d'un savoir-faire et d'une expérience propres dans le domaine respectif couvert par les institutions concernées. Il faut que ce soutien extérieur soit dispensé de façon coordonnée et cohérente si l'on veut obtenir un maximum de résultats. Il importe de continuer d'investir dans les programmes transfrontaliers et régionaux, ainsi que les programmes permettant d'édifier et de renforcer les institutions nationales et locales et de développer les capacités humaines. L'ONU doit continuer de s'efforcer de combler l'écart existant entre les objectifs politiques et la conception des programmes, qui fait obstacle à un engagement cohérent et soutenu à l'échelle du système, privilégiant l'impact, à l'appui du renforcement des institutions nationales. Forte de son rôle de conseil et de liaison et de son pouvoir fédérateur, qui lui permet de mobiliser les acteurs pertinents autour d'un processus, la Commission de consolidation de la paix peut contribuer à mieux équilibrer à court, moyen et long

terme la façon dont l'ONU soutient les efforts de renforcement des institutions pris en main par les pays, en tenant compte des bonnes pratiques et des normes et politiques des Nations Unies dans différents domaines de la consolidation de la paix. Dans le sillage des processus de réforme connexes des Nations Unies, il convient de faire davantage pour que la présence des Nations Unies sur le terrain puisse bénéficier pleinement des compétences nécessaires pour aider à construire des institutions plus fortes de manière cohérente. La Commission pourrait partager plus systématiquement les meilleures pratiques en matière de renforcement des institutions.

Appui à la consolidation et à la pérennisation de la paix à l'échelle du système

Axes de progrès

Des progrès ont été enregistrés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernant l'alignement de leurs stratégies nationales sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les priorités nationales et les objectifs de développement durable. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix a contribué à renforcer la cohérence et la collaboration au sein du système des Nations Unies, en particulier dans les situations transfrontalières. Les entités des Nations Unies ont également fait des efforts pour examiner la façon dont elles contribuent à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans le cadre de leur mandat, telle, notamment, l'élaboration par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'un nouveau cadre institutionnel d'appui à la paix durable dans le contexte du Programme 2030. Des dispositions ont également été prises par toutes les entités concernées des Nations Unies pour renforcer les processus communs et intégrés d'analyse des situations de consolidation de la paix au service des opérations sur le terrain, notamment en s'appuyant sur un socle élargi de conseillers pour la paix et le développement et de spécialistes régionaux ; c'est là un outil important d'institutionnalisation des méthodes et des stratégies transversales et communes de consolidation de la paix.

Problèmes restants

Il est trop tôt pour discerner l'impact de ces réformes des Nations Unies sur les résultats des équipes de pays des Nations Unies et l'incidence globale de cette action sur la consolidation et la pérennisation effectives de la paix sur le terrain. Au surplus, il ne semble pas y avoir de paramètres en place pour suivre les performances et l'impact obtenu au niveau national ou la mesure dans laquelle les nouveaux cadres, s'agissant de la coopération et des bilans communs de pays, tirent parti des approches de consolidation de la paix.

Faute de financements prévisibles et durables des activités de consolidation de la paix, il reste problématique d'envisager une meilleure harmonisation des approches des Nations Unies sur le terrain. Alors que les projets soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix font désormais intervenir un large éventail d'entités des Nations Unies sur le terrain qui luttent de concert contre les risques de conflit, les activités de consolidation de la paix restent sous-financées. Il faut faire davantage pour que la consolidation de la paix devienne une seconde nature des activités des Nations Unies sur le terrain.

Recommandations

Sachant qu'il est indispensable, dans l'objectif de la consolidation et de la pérennisation de la paix, d'adopter une approche intégrée et cohérente au sein des acteurs compétents en matière de politique, de sécurité et de développement, à

l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, conformément aux mandats respectifs et à la Charte des Nations Unies, et que c'est également essentiel si l'on veut améliorer le respect des droits de l'homme, promouvoir l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et les jeunes, renforcer l'état de droit, éliminer la pauvreté, créer des institutions et contribuer au développement économique dans les pays en proie à un conflit, il importe de continuer d'appuyer les activités de consolidation de la paix des Nations Unies sur le terrain, tous piliers confondus, tout en maintenant à chaque pilier sa valeur intrinsèque et sa spécificité sur le plan du mandat. À cet égard, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a un rôle important à jouer en faisant en sorte qu'opère efficacement l'interface entre les entités pertinentes des Nations Unies. Le rôle des coordonnateurs résidents des Nations Unies est sur ce point indispensable, tout comme la définition des responsabilités et des modalités de coordination entre les différentes entités des Nations Unies présentes dans la même région. Le prochain examen quadriennal complet sur lequel reposeront les activités opérationnelles de développement des Nations Unies en vue de la décennie d'action en faveur des objectifs du développement durable offrira une autre occasion de continuer à renforcer la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies, dans le respect des mandats. Le dispositif de consolidation de la paix pourrait amplifier son rôle en proposant un utile aperçu des causes de conflit, notamment des menaces que font peser les discours de haine et la xénophobie, ainsi que des moyens possibles d'y faire face.

Au niveau des pays, il faut poursuivre le travail pour unifier les efforts des Nations Unies sur le terrain. Le bilan commun de pays doit être axé sur des objectifs stratégiques partagés, plutôt que de se borner à agréger des activités disparates dans une commune matrice. À l'avenir, il importera de vérifier si et comment l'amélioration de l'effort d'analyse et de planification a permis au système d'être mieux à même d'obtenir les résultats voulus sur le terrain. La Commission de consolidation de la paix pourrait jouer le rôle d'organisateur et de plateforme pour de telles discussions. Renforcer le rôle de passerelle que joue la Commission entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, notamment en nommant des coordonnateurs informels de la Commission auprès de chacun de ces organes, sur le modèle du coordonnateur informel qui existe déjà entre le Conseil de sécurité et la Commission, pourrait contribuer à ces efforts.

Financement

Axes de progrès

Divers acteurs participent aux activités opérationnelles liées à la consolidation et à la pérennisation de la paix, en faisant appel à diverses sources de financement, notamment les donateurs bilatéraux, les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et les dons. L'objectif devrait être de maximiser le montant global et d'optimiser la façon dont les ressources financières sont utilisées. Le Fonds pour la consolidation de la paix s'est révélé un outil indispensable pour soutenir l'accroissement des efforts des Nations Unies en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Par un soutien opportun aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix menés par les pays, laissant une place au risque, le Fonds n'a cessé d'œuvrer en faveur d'une assistance des Nations Unies sur le terrain qui soit réactive face aux conflits, cohérente et intégrée. Plus récemment, il a effectué quelques aménagements nécessaires dans ses programmes tout en y intégrant les nouveaux risques engendrés par la pandémie de COVID-19. Le Fonds a également contribué à la recherche de sources de financement innovantes en pilotant de nouvelles approches. À titre d'exemple, l'un de ses projets, en Colombie, permet de soutenir sept programmes

d'investissement du secteur privé dans des zones de conflit au moyen de systèmes de financement mixte reposant notamment sur le crédit et les mécanismes de garantie. Le Fonds continue d'explorer les sources de financement non conventionnelles afin de diversifier les sources de financement et d'élargir les partenariats.

La Commission de consolidation de la paix a continué à concourir à la mobilisation des ressources autour des priorités de consolidation de la paix dans différents contextes à travers le monde. Par exemple, à la suite d'une réunion sur le Burkina Faso en mars 2020, elle s'est chargée d'assurer le suivi des engagements pris aux niveaux bilatéral et multilatéral à l'appui de la matrice d'actions prioritaires du Gouvernement, dont le coût est estimé à 202 783 684 dollars. Dernièrement, la Commission a adapté son plan de travail afin d'examiner systématiquement les conséquences qu'a la pandémie de COVID-19 sur la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit et la manière dont le système multilatéral peut permettre de veiller à ce que les mesures de lutte contre la COVID-19 tiennent compte des situations de conflit.

Problèmes restants

La consolidation de la paix souffre actuellement d'un manque de financements ; le financement de la consolidation de la paix est imprévisible et pâtit du manque de continuité ; il est nécessaire de renforcer la coordination. Le financement des activités de consolidation de la paix reste insuffisant et fortement tributaire d'un petit groupe de donateurs traditionnels finançant cette action à titre volontaire et extrabudgétaire. Il est primordial d'élargir et de diversifier la base de donateurs. Malgré les importantes contributions reçues de plusieurs États Membres, y compris de nouveaux partenaires, et l'augmentation des contributions pluriannuelles, le financement des activités de consolidation de la paix reste limité, y compris les contributions au Fonds pour la consolidation de la paix, qui ne répond pas encore à la demande actuelle et est loin d'atteindre l'objectif de 500 millions de dollars par an fixé par le Secrétaire général. Il est à craindre qu'une contraction de l'économie mondiale due à la pandémie de COVID-19 ne compromette davantage les efforts de mobilisation de fonds visant à l'abonder, alors même que la demande de soutien financier à laquelle il doit faire face a dépassé l'offre. Les États Membres pourraient, en outre, examiner collectivement les propositions du Secrétaire général visant à veiller à ce que les activités de consolidation de la paix des Nations Unies disposent d'un financement prévisible et durable, notamment en poursuivant les recherches sur les modes de financement novateurs. Le manque de fonds dont pâtit la consolidation de la paix pourrait entraver les efforts que font les pays en proie à un conflit pour atteindre les objectifs de développement durable.

Le financement des organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes et des jeunes, en particulier au niveau local, est important, comme l'a également souligné la Commission de consolidation de la paix dans les avis qu'elle a adressés au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité en 2019 et sur les jeunes et la paix et la sécurité en 2020.

Recommandations

Les États Membres devraient continuer de s'employer à assurer un financement suffisant, prévisible et durable aux efforts de consolidation de la paix, et la base de donateurs contribuant au financement de la consolidation de la paix devrait être élargie et diversifiée. Il est également important de fournir aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales les moyens nécessaires pour les activités essentielles relevant de la consolidation de la paix qu'elles mènent, lorsque leur mandat le prévoit. L'assistance des partenaires internationaux, ainsi que du

secteur privé, le cas échéant, devrait être davantage encouragée. L'augmentation des contributions au Fonds pour la consolidation de la paix reste un objectif capital, de pair avec le renforcement continu de la responsabilisation et de la transparence, et les États Membres qui n'ont pas contribué au Fonds pourraient envisager de le faire. Les États Membres doivent approfondir l'examen des options formulées par le Secrétaire général en vue d'assurer un financement prévisible et durable aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Il conviendrait d'étudier plus avant les formules novatrices possibles de financement du Fonds qui permettraient d'en préserver la souplesse et la maniabilité, y compris les options de financement mixte, permettant la mobilisation de capitaux privés. L'ONU est encouragée à renforcer ses efforts de communication concernant l'impact, les avantages et les effets de levier du financement de la consolidation de la paix.

Dans leur recherche d'un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix, les États Membres pourraient examiner des options supplémentaires visant à réduire le morcellement des différents fonds afin d'accroître l'efficacité de l'utilisation des fonds dans la consolidation de la paix dans un contexte plus large, en coopération avec les gouvernements hôtes et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale. Il faudrait mettre en commun les flux de financement dans l'esprit des bonnes pratiques de donation relatives à la consolidation de la paix afin de renforcer la cohérence et la coordination, et assurer un suivi plus régulier, peut-être, du financement des activités de consolidation de la paix. Il serait souhaitable d'explorer davantage les options de coordination possibles, à cet égard, entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que différents fonds liés à la consolidation de la paix. Une aide internationale diversifiée peut contribuer à atténuer le risque que comporte pour des investisseurs commerciaux peu enclins, sinon, à sauter le pas, la mobilisation de nouvelles sources de financement dans des contextes de conflit.

Les financements destinés à soutenir la participation effective de la société civile, en particulier des organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes ou des jeunes, le cas échéant, restent importants, conformément aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Partenariats

Axes de progrès

La recherche de partenariats entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé s'est intensifiée au cours des dernières années. S'appuyant sur la déclaration conjointe faite par la Commission de consolidation de la paix et par la Banque mondiale en 2017, l'ONU et la Banque mondiale se sont concentrées de manière plus stratégique sur le soutien aux partenariats sur le terrain dans les pays touchés par un conflit, notamment au Burkina Faso et en République centrafricaine. Une étude conjointe ONU-Groupe de la Banque mondiale, intitulée *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, a été publiée en 2018, et en 2019, la Banque mondiale a pris des mesures pour institutionnaliser son engagement en faveur de la consolidation de la paix dans le cadre de sa nouvelle stratégie, portant sur la fragilité, les conflits et la violence. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également contribué à renforcer les partenariats sur le terrain sur la base du partage des données, des analyses et d'une collaboration sur le terrain. Pour faire face aux incidences possibles de la pandémie de COVID-19 sur la consolidation de la paix, le Fonds a créé un mécanisme accéléré destiné à permettre en temps voulu une analyse du risque conjointe ONU-Banque mondiale. Une mise en commun des efforts est particulièrement importante à cet égard.

La revitalisation de la politique menée par l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement au lendemain d'un conflit constitue une étape importante vers une prise en charge effective de la consolidation et de la pérennisation de la paix par le continent, tandis que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le mémorandum d'accord entre l'ONU et l'Union africaine concernant le soutien à la consolidation de la paix restent des outils importants de coordination et de soutien cohérent de l'Union africaine à l'échelle du système des Nations Unies. Le fait que l'un des principaux objectifs de la nouvelle stratégie du Fonds pour la consolidation de la paix pour 2020-2024 soit de renforcer la coopération stratégique des Nations Unies avec les organisations régionales en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, selon le cas, est une évolution à saluer. En outre, la coopération trilatérale entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales s'est avérée particulièrement utile, notamment dans le cas du Burkina Faso où, à la demande du Gouvernement, un partenariat efficace entre l'ONU, la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union européenne a permis de soutenir la mise en œuvre des priorités prises en charge par le pays dans les régions les plus touchées par l'insécurité. En Gambie, un groupe consultatif international a été créé par l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, afin de coordonner l'aide à la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix a également soutenu des partenariats stratégiques en matière de consolidation de la paix, notamment par une concertation renforcée avec la Banque mondiale et des collaborations récentes avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Groupe de cinq pays du Sahel, la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel, la Commission du bassin du lac Tchad et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui sont venus s'ajouter au renforcement de sa collaboration actuelle avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne.

En ce qui concerne les partenariats avec la société civile, l'élaboration de principes directeurs pour l'ensemble du système des Nations Unies concernant la mobilisation de la population est une mesure positive qui aidera l'Organisation à se concerter plus systématiquement avec les organisations locales de consolidation de la paix, en coordination avec les autorités nationales, qui sont des acteurs essentiels pour la réussite des processus de consolidation de la paix.

Problèmes restants

Il y a matière à renforcer encore les partenariats stratégiques et opérationnels entre les Nations Unies et les autorités nationales en vue d'accroître le soutien aux efforts nationaux de consolidation de la paix, notamment au niveau local. S'il est largement reconnu que les partenariats les plus efficaces sont ceux qui sont établis localement avec les forces œuvrant à la consolidation de la paix à l'échelon national, il existe un fossé entre la rhétorique et la pratique. Il importe que le système des Nations Unies et ses partenaires donnent la priorité à la prise en main des processus par les pays et au développement des capacités nationales et locales dans les pays en proie à un conflit.

Alors que l'ONU et la Banque mondiale continuent à mettre en œuvre le partenariat mis en place en 2017, la programmation conjointe et les bilans de consolidation de la paix devraient respecter les priorités de consolidation de la paix et de développement définies au niveau national, ainsi que les engagements et la terminologie convenus par les États Membres lors des discussions multilatérales.

Recommandations

Il faudrait renforcer les partenariats entre les parties prenantes au niveau national, l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux, la société civile et le secteur privé, le cas échéant, afin de favoriser la complémentarité et la cohérence entre les différents acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux à l'appui des priorités de consolidation de la paix définies au niveau national. Il est important de déterminer des moyens concrets de favoriser la synergie et la complémentarité entre les différents mécanismes financiers des Nations Unies et l'Union africaine et de traduire le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en actions communes, coordonnées et cohérentes. À cet égard, il importe de renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies et le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, reconnu par les organes politiques de l'Union africaine comme un instrument primordial pour soutenir le continent dans son processus d'appropriation nationale des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. Un renforcement de la collaboration entre l'ONU et la BAfD est également nécessaire, en vue d'accélérer le travail sur les priorités de développement et de consolidation de la paix de l'Afrique. La Commission de consolidation de la paix contribuera à la poursuite de ces objectifs en tirant parti de son rôle de liaison et de rapprochement.

Il est nécessaire d'examiner les moyens d'intégrer utilement les recommandations et les points contenus dans les cadres et initiatives régionaux et sous-régionaux existants en matière de consolidation de la paix afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer l'appropriation nationale et la cohérence de l'action, en tenant compte du contexte propre à chaque pays. Faire leur place, dans les travaux du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, aux perspectives régionales, en respectant la diversité régionale et en garantissant l'équilibre entre les diverses régions est également de la plus haute importance. Il y a matière à davantage de travail dans le sens de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le contexte de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

La participation, le cas échéant, du secteur privé et des institutions de développement en tant que partenaires des processus de consolidation et de pérennisation de la paix est également importante. Au-delà du rôle de financement qu'on a coutume de lui attribuer, s'agissant de la consolidation de la paix, le secteur privé pourrait également être considéré, pour les pays touchés par un conflit, comme un partenaire susceptible de soutenir l'entrepreneuriat citoyen et de favoriser une conception commune de la société.

Il y a matière à renforcer encore les partenariats stratégiques et opérationnels entre les Nations Unies et les parties prenantes régionales et nationales, en vue d'accroître le soutien aux efforts de consolidation de la paix menés à l'échelon national et local, notamment en veillant à une participation significative des organisations dirigées par des femmes et des jeunes. Le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait soutenir à titre prioritaire les projets novateurs et ciblés de nature à encourager la résilience des populations et la cohésion sociale, par exemple dans le domaine de la lutte contre la violence domestique, la violence fondée sur le genre, les discours de haine et la xénophobie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité comme document de ces deux organes.

Le Président de la Commission de consolidation de la paix
(Signé) Marc-André **Blanchard**